

Acte N° 2022-02

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 11 mars 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation;
Vu les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés;

Prend l'acte suivant :

OBJET : échanges sur le rapprochement institutionnel entre les universités Lyon1 et Lyon 2

Suite aux assemblées générales organisées en visioconférence les 1^{er} et 10 mars, les membres du Conseil d'administration ont échangé sur le projet de rapprochement institutionnel entre les deux établissements, notamment sur les enjeux scientifiques, les questions de formation et de vie étudiante, les sujets concernant les personnels, les délais de mise en œuvre et le modèle choisi (fusion d'universités ou création d'un Etablissement public expérimental), la mise en place de groupes de travail et la place des HCL dans ce rapprochement.

A l'issue des échanges, il est précisé que des groupes de travail seront progressivement organisés à partir du printemps 2022 et que les statuts du nouvel établissement devraient être approuvés par les universités Lyon 1 et Lyon 2 courant 2023 pour une mise en œuvre en janvier 2024. De premières discussions avec le rectorat et le ministère auront lieu dès les prochaines semaines et les conditions de l'accompagnement financier seront discutées avec le ministère à l'automne.

Fait à Lyon, le 14 mars 2022

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER